



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

· dont suppléés : 2

Membres représentés : 8

Votants : 48

Date de la convocation
19 septembre 2019

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 26 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni Cottenchy, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, LEFEVRE (suppléante de M. DEPRET), SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT.

Messieurs COTTARD, DESROUSSEAUX, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, FRANCOIS, MOURIER, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, MAROTTE, CLEMENT.

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme BLIN de M. DURAND, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. DOVERGNE de M. DUTILLEUX, Mme WU de M. GORET, M. REMY de Mme ROUX, Mme LEFEBVRE de Mme BLONDEL, M. LAMOTTE de M. LOGEART.

● Absent(e)s :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE,

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, BINET, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, GAUMONT, PICARD, BIECKENS, DALRUE.

● Excusés :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, TEN, FRANCOIS et SZYROKI

OBJET : VESTIGES DE FOLLEVILLE TRANCHE 3 – SUBVENTION FNADT

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

La mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville s'inscrivent dans la continuité des aménagements précédemment réalisés par la Communauté de Communes du Val de Noye sur son site historique de Folleville.

Cette phase III de travaux de **sécurisation et de consolidation des vestiges du château et de sa motte féodale**, contribuera à la préservation des vestiges du château datant du 15^{ème} siècle et la réouverture de sa motte féodale au public actuellement non accessible. Cette opération permettra la valorisation d'un site touristique majeur du département de la Somme placé sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et auquel est adossée une église classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 04 avril 2019, relative aux demandes de subventions la phase III des travaux de réhabilitation du site de Folleville,

Vu la convention votée par le Conseil Départemental le 03 juin 2019, retenant le projet de la Tranche III des travaux de réhabilitation de Folleville, dans le cadre de l'Appel à Projet « Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme 2018-2019 », et fixant le montant de la subvention à hauteur de 41 954.13 € (soit 20 % des dépenses prévisionnelles),

Vu le compte rendu du Conseil communautaire du 31 juillet 2019,
Dans l'attente des arrêtés de subventions complémentaires,

Compte tenu du report du démarrage des travaux,

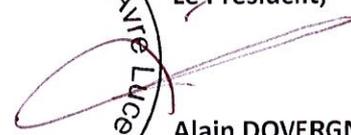
Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Commu

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le 
ID : 080-200070969-20190926-2019_0926_12-DE

- Décide de retirer la demande de financement au titre du FNADT 2019, pour un montant de 10 488,55 € (soit 5 % des dépenses prévisionnelles)
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 26 septembre 2019
à COTTENCHY**


Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 01/10/19
Affiché le ... 01/10/19